



Mairie de GRAMAT

Année scolaire 2016-2017

Tarif Restauration Scolaire

Tarif Gramat (*participation de la commune : 2€67*) : **2€50**

Tarif conventionné N°1 (*participation de la commune de résidence : 1€40*) : **3€87**

Communes concernées : Le Bourg, Reilhac, Bio, Issendolus et Albiac

Tarif conventionné N°2 (*participation de la commune de résidence 2€60*) : **2€67**

Communes concernées : Couzou, Durbans, Thémines

Tarif conventionné N°3 (*sans participation de la commune de résidence*) : **5€27**

Communes concernées : Toutes les autres communes

Réservation et paiement du périscolaire

Deux possibilités

1^{ère} possibilité : par internet à l'adresse suivante : <https://www.logicielcantine.fr/gramat/>

Paiement par Carte Bancaire

Pour accéder au site, il vous suffit :
Avoir rempli le dossier unique d'inscription
Mentionner une adresse mail
Cliquer sur le lien qui vous sera envoyé avec vos identifiants et mot de passe

2^{ème} possibilité : à la Mairie de Gramat, 3 place du Four, le Mercredi de 14h à 18h

Paiement par chèque bancaire ou en espèces

Renseignements

Service Scolaire et Périscolaire

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

05.65.38.72.95

periscolaire.gramat@orange.fr ou cantinegarderie.gramat@orange.fr